

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 06 MARS 2024

Séance du 28 février 2024

Date de convocation : 21 février 2024
Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jacques Decuignières, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Léon Emma, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra et Bernadette Vitale ;

Absents et excusés : Céline Alarçon, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne et Nicolas Salerno,

Procurations de : Karine Mouret à Jean-Marc Brabant, Emilie Bastié à Valérie Grange, Mariane Domeizel à Rose-Marie Dumontier, Josianne Maurin à Richard Rouzet

Présence sans participation au vote : Armelle Touati

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-025
Syndicat Durance Luberon - Election de nouveaux délégué(e)s

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code électoral et notamment son article L.273-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-045-A du 20 août 2020 portant élections des délégués au Syndicat Durance Luberon ;

Vu la délibération n°2021-106 du 4 novembre 2021 portant modification de la représentativité du Syndicat Durance Luberon ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les statuts du syndicat Durance Luberon

Considérant ce qui suit :

Par délibération n°2020-045-A en date du 20 août 2020, le Conseil communautaire a élu parmi ses membres, les délégués titulaires au Syndicat Durance Luberon. En application de cette délibération, Monsieur Michel Partage et Madame Maryvonne Rosello, représentants de la commune La Bastide ont été élus délégués titulaires.

Monsieur Michel Partage et Madame Maryvonne Rosello ayant démissionné de leur mandat de conseillers municipaux, ils perdent de facto leur qualité de conseillers communautaires et ce par application de l'article L.273 5 du Code électoral, selon lequel « Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est conseiller municipal (...) ».

Cette situation implique en outre leur démission de leur fonction de délégué titulaire au Syndicat Durance Luberon. En conséquence, il convient de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués au Syndicat Durance Luberon.

Pour rappel, conformément à la délibération n°2021-106 en date du 4 novembre 2021, les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection de deux élus délégués titulaires.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De proclamer Madame Emma Léon et Monsieur Jacques Decuignières élus délégués titulaires au syndicat Durance Luberon ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De proclamer** Madame Emma Léon et Monsieur Jacques Decuignières élus délégués titulaire au syndicat Durance Luberon ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Eve Maurel
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

